



📁- **Règlement coupe affouagère** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement d'affouage établi par les services de l'ONF et en explique les modalités. Ce règlement précise notamment les conditions d'inscription au rôle d'affouage (les personnes devront justifier d'un domicile fixe et réel sur la commune), et précise que les candidats devront être **physiquement présents** lors du tirage au sort pour l'attribution des coupes. Le Conseil Municipal, approuve le Règlement d'Affouage tel qu'il est annexé à la présente délibération.

📁- **Suppression exonération TF propriétés bâties** : Le conseil municipal à l'unanimité décide de supprimer l'exonération de deux ans sur la taxe foncière des propriétés bâties.

📁- **Bilan des parkings pour la saison 2012** :

Place du marché : Bénéfice de **9 670 €uros**  
Parking Carrière Sourde : Déficit de **1 737 €uros**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la visite du village de Minerves dans l'Hérault, à laquelle a participé une délégation d'élus de Collias. La Commune pourrait s'inspirer de l'expérience de Minerves pour aménager ses parkings.

📁- **Projet de village de marques sur la Communauté de Communes** : Le Conseil Municipal par onze voix pour et une abstention approuve le projet de construction d'un village de marques sur la Commune de Fournès. Ce projet est porté par la Communauté de Communes du pont du Gard.

📁- **Questions diverses** :

A compter du 1<sup>er</sup> octobre, le temps de travail de Stéphanie Remézy au secrétariat de la mairie est porté à 28 h hebdomadaires.

Monsieur le Maire demande aux responsables de services techniques qu'une fiche hebdomadaire soit établie pour récapituler le travail effectué par les employés municipaux afin d'effectuer un meilleur suivi et pouvoir répondre aux doléances des administrés,

Suite aux collectes supplémentaires effectuées pendant la fête votive, le SICTOMU a adressé à la mairie une facture de 267 €uros. Monsieur le Maire propose que cette facture soit réglée par le Comité des fêtes ;

Le conseil Municipal donne un accord de principe pour l'entretien de l'aménagement paysager envisagé par le Conseil Général au carrefour des RD3 et RD 112, et le long de l'Alzon, mais souhaite avoir une connaissance plus précise de l'aménagement projeté.

Monsieur Darbelet fait un bilan rapide du projet de la future école qui sera utilisé pour les demandes de subventions.

Le conseil Municipal approuve la réfection à l'identique du chemin de la torte par le chantier d'insertion du SM des Gorges du gardon. Les travaux devraient être terminés en 2014, année du bicentenaire de la création de la Torte.

Le conseil municipal donne son aval pour l'étude du projet de construction d'un WC public sur la place du marché et charge Monsieur Cotès de préparer le dossier qui sera présenté à la prochaine réunion (plan, implantation, devis).

La séance est levée à 20 heures 30